

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2020

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 121

présenté par

Mme Khattabi, Mme Yolaine de Courson, Mme Osson, M. Blanchet, Mme Bessot Ballot,
Mme Ali, M. Cabaré, Mme Mauborgne, M. Maillard, Mme Vignon, M. Laabid,
Mme Vanceunebrock, Mme Janvier, Mme Limon, Mme Le Peih, M. Belhaddad, M. Martin,
Mme Dupont, M. Travert, Mme Gregoire, Mme Michel, M. Cellier et M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.